

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2022**

Le 4 Avril 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON,

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Véronique DETOILLON qui donne pouvoir à M. Didier PONCET, M. Thierry GOLLIOT qui donne pouvoir à M. Patrick LELIEVRE, M. Régis de COLNET qui donne pouvoir à M. Yvan DERAMBURE, Mme Angélique HUBAUD (a quitté la séance à 20h10 avant le vote du budget)

Absente : Mme Stéphanie DERIVIERE,

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2021
- 2) Compte administratif 2021
- 3) Affectation du résultat 2021
- 4) Etat annuel des indemnités des élus
- 5) Fiscalité communale
- 6) Budget primitif 2022
- 7) Atlas de la Biodiversité : convention avec l'association PICARDIE NATURE
- 8) Maison médicale : aménagement ponctuel du loyer
- 9) Provision pour risques et charges financières
- 10) Adhésion de la commune d'Albert à la FDE80
- 11) Informations diverses

1) Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est le document établi par la Trésorerie qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale et un bilan comptable de la

collectivité. Il ajoute que le compte de gestion doit être strictement identique au compte administratif établi par la Mairie et doit être adopté avant le vote de ce dernier.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

2) Compte administratif 2021

Monsieur LEPOETRE signale que la commission finances s'est réunie à deux reprises pour traiter du sujet et remercie les élus pour le temps consacré.

Il donne lecture des réalisations 2021 en section de fonctionnement et d'investissement dans le document remis aux élus préalablement à la réunion.

Il décline ensuite le résultat d'exécution du budget 2021.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	156 630,87	152 377,95	986 253,70	1 137 498,42
Solde d'exercice reporté 2020		43 515,35		477 944,74
TOTAUX	156 630,87	195 893,30	986 253,70	1 615 443,16
RESULTAT DE CLOTURE		39 262,43		629 189,46
Restes à réaliser	476 535,46	169 046,00		
TOTAUX CUMULES	633 166,33	364 939,30	986 253,70	1 615 443,16

Monsieur le Maire souligne que beaucoup d'opérations d'investissement ont été lancées mais sont toujours en cours de réalisation et seront payées sur 2022. Il précise que, pour répondre à Monsieur DUBAN, qu'aucun emprunt n'a été contracté pour l'acquisition de terrain qui été faite.

Les membres du Conseil élisent Monsieur LELIEVRE pour tenir la Présidence de séance. Le Maire quitte l'assemblée.

Monsieur LELIEVRE demande à procéder au vote du compte administratif 2021.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

3) Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

<u>Compte tenu :</u>		
- du résultat de fonctionnement positif		629 189,46
- du résultat d'investissement positif		39 262,43
- du solde des restes à réaliser investissement		
	en recettes	169 046,00
	en dépenses	476 535,46
	soit -	307 489,46
<u>Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2021 en 2022</u>		
Affectation en investissement pour couvrir le déficit		268 227,03
Report en fonctionnement		360 962,43

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

4) Etat annuel des indemnités des élus

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un document présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions électives.

Cet état obligatoire doit être communiqué aux conseillers municipaux avant le vote du budget.

Nom	Conseil Municipal		Amiens Métropole	
	Fonction	Montant indemnité *	Fonction	Montant indemnité*
Pierre LEPOETRE	Maire	24083,16	Conseiller délégué	2797,20
Patrick LELIEVRE	1 ^{er} Adjoint	6627,48		
Marie ZOUINI	2 ^{ème} Adjointe	6627,48		
Yvan DERAMBURE	3 ^{ème} Adjoint	6627,48		
Michèle DEFERT	4 ^{ème} Adjointe	4760,64		
Régis de COLNET	Conseiller délégué	1866,96		
Jean-Luc DUBAN	Conseiller délégué	1866,96		
Didier PONCET	Conseiller délégué	1866,96		

*Montant brut annuel

Monsieur LELIEVRE pense qu'il serait opportun de verser l'indemnité AMIENS METROPOLE à Madame ZOUINI, présente aux réunions du conseil métropolitain.

Monsieur LEPOETRE rappelle que le travail sur les dossiers métropolitains ne se limite pas à la présence aux réunions. Madame ZOUNI signale qu'un accord a déjà été trouvé avec Monsieur le Maire.

5) Fiscalité communale

Monsieur le Maire propose de reporter les taux de fiscalité communale 2021 en 2022. Il ajoute que les bases de calcul des impôts vont augmenter de 3.4% (loi de finances).

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité directe comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur le bâti 53.00%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti 42.35%

6) Budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires 2022.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021		Budget 2022
	Budget	Réalisé	Propositions
011 - Charges à caractère général	325 900,00	277 366,85	391 457,25
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	180 200,00	170 355,24	224 457,25
61 - SERVICES EXTERIEURS	81 500,00	61 437,91	94 700,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00	41 377,70	67 900,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 200,00	4 196,00	4 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	481 250,00	463 900,47	465 950,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00		1 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 550,00	5 299,11	5 950,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	474 700,00	458 601,36	459 000,00
014 - Atténuations de produits	22 306,00	21 485,00	22 306,00
65 - Autres charges de gestion courante	182 610,00	174 705,34	158 400,00
66 - Charges financières	7 400,00	7 344,78	6 610,00
67 - Charges exceptionnelles	1 600,00	637,30	1 650,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	600,00	600,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
Total dépenses réelles	1 026 666,00	946 039,74	1 051 973,25
Total dépenses d'ordre	520 913,00	40 213,96	490 299,75
Total dépenses de fonctionnement	1 547 579,00	986 253,70	1 542 273,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021		Budget 2022
	Budget	Réalisé	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	132 100,00	127 077,96	120 900,00
73 - Impôts et taxes	594 179,00	638 660,29	670 088,00
74 - Dotations, subventions et participations	286 656,00	297 827,33	310 943,00
75 - Autres produits de gestion courante	38 100,00	38 483,81	39 180,00
76 - Produits financiers		2,51	
77 - Produits exceptionnels	100,00	1 040,52	100,00
013 - Atténuations de charges	18 499,26	32 103,04	40 099,57
002 - Excédent de fonctionnement reporté	477 944,74	477 944,74	360 962,43
Total recettes réelles	1 547 579,00	1 613 140,20	1 542 273,00
Total recettes d'ordre		2 302,96	
Total recettes de fonctionnement	1 547 579,00	1 615 443,16	1 542 273,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Reste à réaliser	Budget 2022	Total
EQUIPEMENT			
Mairie	-	4 508,75	4 508,75
Ecole	3 468,60	20 000,00	23 468,60
Cantine	29 399,28	9 000,00	38 399,28
Construction nouvelle Cantine	-		-
Voirie	79 887,67	69 120,00	149 007,67
Aménagement d'espace	72 220,72	8 000,00	80 220,72
Acquisitions foncières	175 300,00	18 000,00	193 300,00
Atelier communal	-	23 000,00	23 000,00
Construction annexe local associatif atelier	-	190 000,00	190 000,00
Accessibilité-sécurité	-	40 000,00	40 000,00
Eglise	-	5 000,00	5 000,00
Cimetière	-	3 000,00	3 000,00
Salle des fêtes	474,52	25 000,00	25 474,52
Crèche	-	6 000,00	6 000,00
Mairie Bâtiment	59 413,92	-	59 413,92
Maison médicale bâtiment	7 799,47	9 000,00	16 799,47
Crèche Bâtiment	48 571,28	5 000,00	53 571,28
Atlas de la biodiversité		45 000,00	45 000,00
Terrain AD57 Rue de la V Marie		15 000,00	15 000,00
Salle d'armes		15 000,00	15 000,00
La Poste		3 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	476 535,46	512 628,75	989 164,21
REMBOURSEMENT DE LA DETTE			
Emprunt - remboursement capital	-	53 350,00	53 350,00
TOTAL DEPENSES REELLES	476 535,46	565 978,75	1 042 514,21
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	476 535,46	565 978,75	1 042 514,21

Recettes

	Report de 2021	Prévisions 2022	Total
SUBVENTION D'EQUIPEMENT			
Cantine			
-DETR Lave plats (1341-962)	5 338,00		5 338,00
Mairie bâtiment			
- DSIL toiture (1321-994)	47 076,00		47 076,00
Crèche-bâtiment			
- Toiture DSIL (1321-911)	24 077,00		24 077,00
Ecole			
- DETR aire de jeux (1341-961)	5 259,00		5 259,00
- CAF aire de jeux (1328-961)	9 609,00		9 609,00
- DETR lavabo (1341-961)		2 853,00	2 853,00
Eglise			
- Subv Département église" pour tableau (1323-	6 100,00		6 100,00
Accessibilité sécurité			
- DETR Video surveillance (1341-987)	10 496,00		10 496,00
- Département Video surveillance (1323-987)		11 996,00	11 996,00
Maison médicale- Construction	-		-
- DETR Réfection de la toiture (1321-989)	6 101,00		6 101,00
- DSIL Réfection de la toiture (1321-989)	7 844,00		7 844,00
Jeux extérieurs	-		-
- Subv Région (1322-971)	28 865,00		28 865,00
- Subv Département (1323-971)	18 281,00		18 281,00
Voirie			
Eclairage LED la Pommeraie FDE80 (1326-969)		11 180,00	11 180,00
Atlas de la biodiversité			
-Office français de la biodiversité (1328-998)		23 000,00	23 000,00
TOTAL SUBVENTION D'EQUIPEMENT	169 046,00	49 029,00	218 075,00
Emprunt			-
FCTVA	-	14 650,00	14 650,00
Taxe d'aménagement	-	12 000,00	12 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	-	268 227,03	268 227,03
TOTAL AUTRES RECETTES	-	294 877,03	294 877,03
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	169 046,00	343 906,03	512 952,03
Recettes d'ordre			
Amortissement		34 859,75	34 859,75
Virement de la section de fonctionnement prévu		455 440,00	455 440,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		490 299,75	490 299,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	169 046,00	834 205,78	1 003 251,78
RESULTAT REPORTE DE 2021 POSITIF			39 262,43
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISS. CUMULEES			1 042 514,21

Monsieur le Maire souligne plus particulièrement les points suivants concernant l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement :

- hausse du coût de l'électricité et du fuel,
- augmentation de la consommation des produits d'entretien (plus de surfaces et désinfection COVID)
- augmentation du coût des contrats de maintenance
- prévision de dépenses liées à des frais de contentieux (urbanisme)
- budget formation du personnel
- subvention versée au CCAS (don Ukraine)

Il ajoute que, suite aux départs en retraite, les prévisions budgétaires concernant la masse salariale sont revues à la baisse. Il souligne également la baisse des effectifs de l'école qui entraîne une diminution des dépenses en matière de fournitures scolaires et d'achat de repas.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur LEPOETRE note l'encaissement d'un arriéré versé par AMIENS METROPOLE (convention de remboursement) et la mise en place de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur LEPOETRE déroule ensuite les subventions accordées dans le cadre du budget :

	Subv 2021	Proposition 2022
Crèche Parentale selon convention	31 000,00	31 000,00
Familles Rurales	5 000,00	5 000,00
Comité de Jumelage	300,00	1 000,00
Comité d'Animation	150,00	150,00
Société de chasse	250,00	250,00
Pétanque	150,00	150,00
Temps libre	150,00	150,00
Club photo	150,00	
TOTAL	37 150,00	37 700,00

Sur proposition du Maire
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

7) Atlas de la Biodiversité : convention avec l'association PICARDIE NATURE

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation d'un atlas de biodiversité communale. L'opération étant menée en partenariat avec Picardie Nature, une convention doit être signée entre la commune et l'association afin de définir les missions de chacun ainsi que l'échéancier de paiement de la prestation.

Monsieur LEPOETRE rappelle le montant prévisionnel de l'opération : 31 848 Euros TTC, 23 000 Euros sont subventionnés par l'Office Français de la Biodiversité, 7 348 Euros par la Région des Hauts de France.

Il demande ensuite à l'assemblée l'autorisation de signer la convention entre la commune et Picardie Nature.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communal ainsi que l'ensemble des documents 'y rapportant.

8) Maison médicale : aménagement ponctuel du loyer

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée la demande de Madame CLOUX, locataire d'un bureau dans la maison médicale. Celle-ci sollicite une réduction ponctuelle de loyer car elle ne pourra pas occuper son local du 09/02/2022 au 01/09/2022

Sur proposition du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité de ne pas solliciter le paiement du loyer du mois de mai 2022 (400 Euros) pour le local occupé par Madame Valentine CLOUX en compensation de son absence.

9) Provision pour risques et charges financières

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de provisionner le risque de non recouvrement des recettes et notamment celles issues de la facturation des services périscolaires.

Sur proposition du Maire
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de provisionner à hauteur de 600 Euros le risque de non recouvrement des recettes (les crédits correspondants sont inscrits sur l'article budgétaire 6817)

10) Adhésion de la commune d'Albert à la FDE80

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que la ville d'Albert ayant demandé son adhésion à la FDE 80, il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Albert à la FDE80.

11) Informations / questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote les 10 et 24 avril prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.